

## RÉSOLUTION POUR DÉFENDRE UN MODÈLE DE FORMATION ACADÉMIQUE « 11+4 »

**Les membres du Syndicat des services publics – Région Neuchâtel (SSP-RN), section enseignement, réunis pour leur journée annuelle à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023,**

*Considérant* que l'école obligatoire est la pierre angulaire de la formation de chaque enfant,

*Considérant* que plus longue est cette formation, meilleur est le niveau de chaque élève dans chaque branche,

*Reconnaissant comme une évidence* que plus longue est cette formation, meilleure est la préparation des élèves pour relever les défis qui les attendent par la suite,

*Considérant également* que plus longue est cette formation, meilleures sont les capacités transversales des élèves,

*Considérant* qu'onze années d'école obligatoire favorisent nettement l'égalité des chances,

*Considérant* qu'une diminution du nombre d'années d'école obligatoire ne pourrait que nuire à la qualité d'une formation académique subséquente ;

*Considérant* qu'il est du devoir du Canton d'offrir aux élèves la meilleure formation possible afin de réduire au maximum leur taux d'échec dans les écoles subséquentes,

*Considérant* qu'il est du devoir de l'État, et par lui de l'école neuchâteloise, de permettre à un maximum d'élèves de pouvoir choisir en toute connaissance de cause et librement leur formation, qu'elle soit ou non académique,

*Étant certain-e-s* que le modèle « 11+4 » permettra aux titulaires neuchâtelois d'une maturité fédérale académique de poursuivre avec sérénité un cursus dans une école ou des écoles subséquentes,

*Considérant* que le passage à dix années d'école obligatoire pour une partie des élèves nécessiterait une refonte presque complète du système actuel des cycles, soit de toute l'école obligatoire, et aggraverait encore la situation du cycle 3, déjà très problématique en raison de la récente réforme,

*Étant convaincu-e-s* que le passage à dix années d'école obligatoire viderait les écoles à la fin de la 10<sup>e</sup> année d'une partie de leur effectif, ce qui les priverait des élèves qui jouent souvent un rôle positif dans la dynamique des classes et de l'établissement,

*Étant également conscient-e-s* qu'un passage à dix années d'école obligatoire pour une partie des élèves aurait des conséquences importantes et délétères sur le corps enseignant de l'école obligatoire, notamment en termes de pertes d'emploi,

1. ***Demandent*** au Département de la Formation, de la Digitalisation et des Sports de maintenir les onze d'années d'école obligatoire actuelles pour tous les élèves, y compris celles et ceux choisissant la filière de maturité académique ;
2. ***Formulent*** la même demande au Conseil d'État et au Grand Conseil neuchâtelois ;
3. ***Prient*** la cheffe du Département de la Formation, de la Digitalisation et des Sports de soutenir auprès de ses collègues du Conseil d'État et devant le Grand Conseil neuchâtelois le modèle « 11+4 » ;
4. ***Demandent*** aux organes décisionnels ci-dessus de ne pas durcir les conditions d'accès aux lycées ;
5. ***Demandent*** expressément à ces mêmes organes de tout mettre en œuvre pour garantir aux élèves de notre canton la meilleure formation possible, qu'elle soit ou non académique.

La Chaux-de-Fonds, le 1er novembre 2023